

Secrétariat central  
Steinerstrasse 35  
Case postale 1008  
3000 Berne 6

Téléphone +41 31 357 57 57  
Téléfax +41 31 357 57 58  
info@sev-online.ch  
www.sev-online.ch

Giorgio Tuti  
Direct +41 31 357 57 07  
Mobile +41 79 221 45 64  
giorgio.tuti@sev-online.ch



## **Mobilité du futur dans le respect des acquis sociaux et conforme à notre Etat de droit**

Les CFF se mettent au goût du jour et définissent une nouvelle formule de mobilité. Pour cela, ils développent une application qui permet de planifier et de réserver des voyages porte à porte ciblés, avec des moyens de transport répondant à des critères individuels de rapidité et de dépense ainsi qu'à d'autres besoins personnels. Malheureusement, les CFF pensent que la mobilité du futur peut être proposée par des entreprises qui défont les acquis sociaux et le droit suisse et qui, de plus, ne paient pas leurs impôts dans notre pays.

Les CFF bénéficient du soutien inconditionnel de la population suisse, une des raisons étant certainement que le peuple est convaincu des qualités de l'entreprise en tant qu'employeur respectant le partenariat social et les dispositions légales.

Cependant, si les CFF intègrent dans leur application de voyage le groupe américain Uber, faisant ainsi de la publicité pour cette entreprise, ils cautionnent les pratiques antisociales et illicites d'Uber. Les CFF ne doivent pas mettre en péril leur crédibilité en permettant qu'on fasse l'amalgame avec cette entreprise, et le danger est grand puisque dans l'app leurs noms sont liés. Il s'agit quand même d'une entreprise qui utilise nos infrastructures publiques à des fins commerciales tout en se soustrayant à nos impôts!

Uber a étendu son concept dans le monde entier et dispose d'un siège social aussi en Suisse. Mais ce dernier n'est pas prévu pour la conclusion d'affaires commerciales, il prodigue essentiellement des conseils pour les chauffeuses et les chauffeurs. Les contrats avec les chauffeuses et chauffeurs d'Uber sont conclus par une société des Pays-Bas. Ceci lui permet de contourner l'obligation de renseigner les autorités suisses à ce sujet. Et l'entreprise, par optimisation fiscale, ne paie pas d'impôt sur le bénéfice ni de TVA, faisant fi de la loi.

Les chauffeuses et chauffeurs d'Uber sont pris entre le marteau et l'enclume. Ils ne sont pas reconnus par la Suva en tant qu'indépendants ni par Uber en tant qu'employés. Ils ne peuvent pas travailler légalement car ils n'ont pas la possibilité de déclarer leur revenu de manière ordinaire.

Uber est attaqué de toutes parts et essaye par tous les moyens de se donner un air respectable. S'il est pris comme partenaire des CFF et de la Poste, il profite automatiquement de leurs images de marque, et les détériore simultanément.

Le Conseil fédéral a été sollicité de donner sa position sur le fait que des entreprises de l'Etat travaillent avec un partenaire qui contrevient systématiquement au droit suisse ou qui incite des tiers à le faire. Ne croit-il pas qu'une telle collaboration puisse nuire à la bonne réputation des CFF et de la Poste? Le Conseil fédéral a répondu que les CFF et la Poste ont carte blanche car il s'agit d'une question opérative. Il a cependant communiqué aux deux entreprises que la sauvegarde de leur image était dans leur propre intérêt. Il attend en outre de toutes entreprises liées à la Confédération et leurs partenaires qu'ils respectent la loi.

Notre objectif n'est pas de nous attaquer à cette application mais nous voulons signifier aux CFF qu'en tant que prestataire de cette app, ils ont une responsabilité vis à vis des utilisateurs et utilisatrices concernant les pratiques commerciales de ce partenaire. Ils sont une entreprise sérieuse et en tant que telle, ils doivent mettre au point une application avec des partenaires sérieux!

Parmi tous les prestataires de mobilité, les CFF sont porteurs d'un label de qualité. Leur excellence a pu voir le jour grâce à la contribution financière de l'Etat, au soutien de la population et au grand engagement du personnel. Seuls des partenaires qui respectent nos lois et garantissent les standards sociaux d'usage dans notre pays doivent pouvoir profiter de ce label. Et Uber ne le fait pas. Si ce dumping social est le prix à payer pour la mobilité du futur, alors nous n'en voulons pas!

Giorgio Tuti, président SEV